



Paris, le 13 octobre 2009

Communiqué

Jeûne illimité de Jean-François DEBARGUE et Sahara Occidental

Le Sahara Occidental n'a toujours pas de statut juridique définitif. De ce fait, plusieurs dizaines de milliers de réfugiés sahraouis vivent dans des camps situés en Algérie, près de Tindouf, depuis près de 35 ans. Depuis le cessez-le-feu de 1991, une Mission des Nations Unies pour l'Organisation d'un Référendum au Sahara Occidental (MINURSO) est présente et surveille cette zone. Le plan de paix prévoyant la tenue du référendum d'autodétermination n'est cependant toujours pas appliqué.

Dans cette attente, les Sahraouis réfugiés se sont organisés et luttent pour la reconnaissance de la République Arabe Sahraouie Démocratique (RASD). Ils vivent dans un contexte extrêmement rude ; ils dépendent presque entièrement de l'aide humanitaire internationale (sous mandat du Haut Commissariat pour les Réfugiés), tandis que la communauté internationale se montre trop silencieuse sur le sort de ces populations.

Fidèles à leurs convictions, le CCFD-Terre Solidaire et la DCC jugent cette attitude inacceptable. Nos deux associations manifestent également leur solidarité concrète avec les populations sahraouies en soutenant dans le camp d'El-Aïoun, depuis maintenant près de 15 ans, une exploitation agricole (Ferme Théodore Monod), ainsi que des jardins maraîchers destinés à améliorer l'alimentation des réfugiés.

Depuis deux années la DCC et le CCFD-Terre Solidaire ont permis à un volontaire français de 53 ans, Jean-François Debargue d'apporter toute son expertise et sa passion de la justice tant aux responsables de la ferme Théodore Monod qu'à l'ensemble de la population du camp d'El Aïoun, avec un grand succès sur le terrain. Cette aide matérielle, ne suffit malheureusement pas à apporter une solution durable à la situation vécue par ces populations réfugiées ; la résolution passe par un appui de la communauté internationale, et notamment de la France, à la mise en œuvre du plan de paix adopté par les Nations Unies, comprenant l'organisation du référendum d'autodétermination.

Le CCFD-Terre Solidaire comprend donc et accompagne Jean-François Debargue dans son souci d'aller au-delà du simple support matériel et moral à des populations en souffrance, et dans sa volonté d'interpeller à ce sujet le gouvernement français. Toutefois, il ne peut faire sienne la méthode retenue par ce volontaire, dont la radicalité (dirigée contre sa propre personne), va à l'encontre des convictions de ces deux organisations, et met en outre en danger sa santé. **C'est la raison pour laquelle la DCC et le CCFD-Terre Solidaire ont instamment demandé à Jean-François Debargue de mettre fin au « jeûne illimité » qu'il a entamé le 8 octobre dernier, tout en l'assurant de leur solidarité.** Le CCFD-Terre Solidaire et la DCC réitèrent à cette occasion auprès des autorités françaises leur demande d'action en faveur de la mise en œuvre du plan de paix des Nations-Unies.

Contacts : Pascale Rachid - CCFD-Terre Solidaire : +33 (0)1 44 82 81 77

Brigitte de Panthou - DCC : +33 (0)1 45 65 99 75